

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

ARRÊTÉ N° 9/2026

Commune des Touches de Périgny

Etang de Cachet

Le Maire des Touches de Périgny

VU les articles L 2212-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la Loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES TSA70011 – Chez Sogelink-69134 DARDILLY cedex (05 46 32 61 69),

CONSIDÉRANT la nécessité d'interdire le stationnement dans l'emprise des travaux à l'Etang de Cachet, sur le territoire de la commune des Touches de Périgny, **du 06/04/2026 au 22/05/2026** en raison de travaux d'alimentation pour la vidéoprotection.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de véhicule est interdit à l'Etang de Cachet, sur le territoire de la commune des Touches de Périgny, **du 06/04/2026 au 22/05/2026** en raison de travaux d'alimentation pour la vidéoprotection.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire de position, posée et entretenue par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES TSA70011 – Chez Sogelink-69134 DARDILLY cedex (05 46 32 61 69), sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Maire des Touches de Périgny,
 - Monsieur le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie de Matha / St Hilaire de Villefranche,
 - Monsieur le Directeur de l'entreprise Eiffage Energie Poitou-Charentes,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels sur la commune et à chaque extrémité du chantier, et dont ampliation sera adressée à
- L'entreprise Eiffage Energie Poitou-Charentes.

LES TOUCHES DE PÉRIGNY, le 20 mars 2026
Le Maire,


Joël WICIAK

